

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLET
SEANCE 31 AOUT 2009**

Présents : Mmes MM. CHANIER, GAGNEPAIN, LOT, MICHARD, BATISSE, BOUVIER, COSSIAUX, DAFFY, V. DE LOUVIGNY, DUFFAULT, L. FONTVIEILLE,
Absents excusés : C. BONNICHON, C. LUNEAU a donné procuration à V. de LOUVIGNY, MERITET,
Absent non excusé : J.DEBODARD,

Monsieur FONTVIEILLE est nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DU PLU

Le maire fait part à l'assemblée du rapport du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 mai 2009 au 24 juin 2009.

Le conseil municipal approuve le rapport du commissaire enquêteur et donne un avis favorable à la modification du PLU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMENTRY- NERIS-LES-BAINS- MODIFICATION DES STATUTS – AVENANT N° 16- ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE L'ALLIER

Par délibération du 6 juillet 2009, le Conseil Communautaire adoptait l'avenant n°16 aux statuts de la Communauté de Communes qui prévoit d'inscrire la compétence afférente à la maîtrise d'ouvrage, la gestion et l'entretien des installations d'éclairage public sur les domaines public et privé de la communauté.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté, avenant n° 16.

ETUDE D'AMENAGEMENT DE BOURG – 2EME PHASE

Le conseil municipal valide la deuxième phase de l'étude d'aménagement de bourg relative aux orientations d'aménagement qui concernent les bâtiments publics d'une part et les espaces publics en centre bourg ou extérieure d'autre part.

ETUDE D'AMENAGEMENT D'UNE PARCELLE

Le conseil municipal approuve le devis de BGN de Montluçon pour une mission complète d'aménagement de deux lots sur un terrain communal.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN CONTRACTUEL

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 2eme classe contractuel à raison d'une heure par jour et pendant la période scolaire afin d'assurer la surveillance des enfants dans la cour de l'école entre 12 heures 30 et 13 heures 30.

CLOTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Les remboursements d'emprunt du lotissement communal de la côte étant terminés et toutes les écritures comptables effectuées. Ces écritures font apparaître un excédent de 0.74€ qui sera versé au budget principal de la commune.

Le conseil municipal décide de verser l'excédent de 0.74€ au budget principal de la commune et de supprimer le budget annexe lotissement au 31 décembre 2009.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil municipal accepte les devis de travaux de voirie pour le chemin de Chaville et pour le chemin des Couardes et sollicite une subvention auprès du Conseil Général.